



<b>DEPARTEMENT DE LA SAVOIE</b>	<b>COMMUNE LE PONTET EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS</b>								
Nombre de conseillers	Séance du 23 février 2024,								
<table border="1"> <thead> <tr> <th>En exercice</th> <th>Présents</th> <th>Votants</th> <th>Absents</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">10</td> <td style="text-align: center;">9</td> <td style="text-align: center;">10</td> <td style="text-align: center;">1</td> </tr> </tbody> </table>	En exercice	Présents	Votants	Absents	10	9	10	1	L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois du mois de février à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué en session ordinaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle communale, sous la Présidence de M. André DAZY, Maire.
En exercice	Présents	Votants	Absents						
10	9	10	1						
Date de convocation : 08/02/2024	<b>Présents</b> : Alexandra BERGER, Laurence BERGER, Yann BERGER, André DAZY, Carl GINET, Pascal LIMARE, Aline MAUCHERAT, Daniel PILLET, Romain VIGIER.								
Date d'affichage de la délibération : 29/02/2024	<b>Elus excusés ayant donné pouvoir</b> : Charline RAGEAU ayant donné pouvoir à Romain VIGIER.								
	<b>Secrétaire de séance</b> : Romain VIGIER.								
<b><u>Délibération n° 2024 02 23 07 : réfection de l'électricité des bâtiments communaux.</u></b>									

La commission travaux demande au conseil municipal de se positionner sur les travaux électriques à valider (deux entreprises ont répondu à notre demande de devis).

Le conseil pourra choisir de le réaliser les différentes parties :

- a) Remplacement ou réparation des bloc BAES et luminaire pour remise en conformité.
- b) Remplacement de bloc VMC.
- c) Rénovation partie gîte du haut.
- d) Rénovation partie gîte du bas.
- e) Rénovation partie Salle des fêtes.
- f) Divers.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **PROPOSE** de procéder à la réfection de la totalité hors alimentation du ballon d'eau chaude.
- **VALIDE** le devis de l'entreprise Fachinger pour un montant de 9 025 € HT (10 830 € TTC).
- **AUTORISE** le Maire à le signer toute pièce nécessaire à l'exécution des travaux listés ci-avant.
- **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget principal 2024.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Romain VIGIER

André DAZY

